Mise en place d'un dispositif préventif du Centre de Loisirs

Dans ce contexte sanitaire, et afin d'éviter les rassemblements importants, il a été décidé qu'à partir du lundi 21 septembre l'accueil périscolaire se ferait directement au sein de chaque école maternelle et élémentaire de 7h à 19h.

Six points d'accueil seront ainsi mis en place le matin et le soir au sein des écoles maternelles Chantefleur, Dambry et Jean de la Fontaine et des écoles élémentaires Balzac, Camus et Cassan afin d'éviter le brassage des élèves.

La restauration scolaire du mercredi est également réorganisée et la Ville augmentera le nombre d'agents sur l'ensemble de ces sites afin de veiller au respect du protocole sanitaire et des gestes barrières.